

CANADA
Province de Québec
District de : Québec
No. Division : 01-Montréal
No. Cour : 500-11-065571-255
No. Dossier : 41-3214502

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)
Loi sur la faillite et l'insolvabilité

Avis d'ajournement de l'assemblée des créanciers

Dans l'affaire de la Proposition de
Solutions Globale Mobi724 Inc.
de la ville de Montréal
dans la province de Québec

Nous faisons référence à :

- i) l'Avis de la Proposition aux créanciers qui vous a été envoyé le 31 octobre 2025, concernant l'assemblée générale des créanciers pour examiner la Proposition Amendée, tenue par vidéoconférence le 11 novembre 2025 (l'« **Assemblée du 11 novembre** »). Avec l'accord des créanciers présents, l'Assemblée du 11 novembre a été reportée.
- ii) l'Avis d'ajournement qui vous a été envoyé le 25 novembre 2025, lequel prévoyait une nouvelle assemblée générale des créanciers afin d'examiner et de voter sur la Proposition Amendée, tenue par vidéoconférence le 11 décembre 2025 (l'« **Assemblée du 11 décembre** »). Avec l'accord des créanciers présents, l'Assemblée du 11 décembre a été reportée.

Ces ajournements ont été demandés par divers créanciers afin, entre autres, de permettre la poursuite des discussions avec Solutions Globale Mobi724 Inc. concernant les modalités de la proposition.

La nouvelle assemblée générale des créanciers pour examiner et voter sur la Proposition Amendée aura lieu le **26 février 2026 à 11 h 00** (l'« **Assemblée du 26 février** ») par vidéoconférence sur Microsoft Teams. Un lien pour vous permettre de participer à l'assemblée vous sera envoyé le 24 février 2026.

Une Proposition Ré-amendée est présentement en préparation par Solutions Globale Mobi724 Inc. et sera envoyée aux créanciers avant l'Assemblée du 26 février.

Les créanciers qui ont déjà déposé une Preuve de réclamation et une Procuration/Lettre de votation n'ont pas besoin de les soumettre à nouveau, sauf s'ils souhaitent modifier leur preuve de réclamation, leur vote ou leur procuration.

Les nouvelles preuves de réclamation destinées à être utilisées lors de l'assemblée doivent être reçues par le Syndic à la Proposition avant le début de l'assemblée générale des créanciers.

Daté à Montréal, dans la province de Québec, le 16 février 2026.

Richter Inc.
Syndic à la Proposition de
Solutions Globale Mobi724 Inc.



Andrew Adessky, CPA, CIRP, SAI

T. 514.908.3796 / 1.866.585.9751
F. 514.934.8603
reclamations@richter.ca

Richter Inc.
1981 McGill College
Montréal, QC H3A 0G6

Montréal, Toronto